

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 457

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 457 8 juin 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi

457

Domaine public

Finances fédérales : un délai bienvenu

Les correspondants de presse en poste dans la Ville fédérale ont rarement matière à suspense. Toujours des chiffres à commenter, des séances et des projets à résumer, des tonnes d'officialité à répercuter, peu d'événements à raconter. Quand donc quelque chose vient à se passer, c'est la curée. Chacun y va de son commentaire, cherche à décrocher une interview, et songe à prendre l'avis de comparses qui s'en montrent assez flattés pour dire un mot de trop et se laisser aller à des jugements sur les personnes.

Pour la plus grande joie des journalistes, l'intéressante pièce en quatre actes qui s'est jouée ces jours derniers à propos des finances fédérales n'a pas manqué de rebondissements.

Premier acte: la Commission des finacés du Conseil national avait à peine ajourné l'examen du paquet financier 1978 que, deuxième acte, le Conseil fédéral, sentant d'où venait l'opposition, lâchait un peu de lest sur le plan financier pour les années 1979 à 1981: la répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons serait revue, avec pour première concession de Berne les cinq cents millions de subventions aux caisse-maladie. Murmure de satisfaction chez les chrétiens-sociaux.

Sur quoi survient le troisième acte, très attendu de toutes parts: une combinaison hétérogène de votations populaires. Avec les résultats somme toute assez nets sur le pain et l'université, le peuple et les cantons confirment leur volonté d'économies, assure-t-on.

Au vu de cette éclairante constatation, la Commission du National reprend ses débats, et fait galamment ce qu'il faut pour éviter à M. Chevallaz de perdre la face. En demandant toute une série d'études et de rapports complémentaires— d'ailleurs justifiés — la commission re-

tarde sans doute assez les choses pour que la votation populaire sur la Tva ne puisse avoir lieu avant les élections d'octobre 1979.

Ce faisant, on évite le deuxième échec, assuré en cas de votation avant un an. Or le deuxième "non" populaire, après tant d'insistance officielle, ce serait le renvoi de tout le dossier à une échéance bien postérieure à la fin du régime actuel des finances fédérales, prévu jusqu'en 1982. Même M. Chevallaz doit préférer patienter encore un peu, plutôt que de devoir renoncer pour très longtemps à un projet qui lui tient si rageusement à cœur.

Un délai de eux ans ne fera d'ailleurs pas de mal, à condition qu'on utilise pour examiner des solutions nouvelles, telles que celles proposées par les socialistes (voir en page 2). Même si les espoirs mis par exemple en l'imposition des transactions sur devises ne devaient pas être entièrement tenus, cette proposition vaut bien un examen attentif. Tout comme l'idée générale de réserver le produit de la Tva à la compensation de l'Icha qu'elle remplacerait, et de procurer des ressources nouvelles à la Confédération par des impôts différents, introduits au besoin par le droit d'urgence, dans la plus pure tradition de la politique fiscale helvétique.

Enfin, ce délai devrait permettre de revenir sur la mythologie de l'équilibre des finances fédérales. Cet objectif répond mieux aux exigences d'une esthétique hyper-classique que d'une politique économique adaptée au temps de crise rampante que nous vivons. Avec un pour cent d'augmentation du coût de la vie, et les difficultés sur le plan de l'emploi, on se demande comment on peut encore sacrifier à l'idole du sacro-saint équilibre des comptes de la Confédération.

Si en revanche le délai offert devait servir à concocter un troisième paquet d'économies, on devrait en conclure que l'exploitation du masochisme est devenu un système de gouvernement, convenant par exemple à une vieille démocratie honteuse de ne plus savoir rien inventer.